

Rouyn-Noranda, le 16 août 2000

Madame Nancy Ford  
Secrétaire de la Commission  
de l'économie et du travail  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 3.29  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Madame Ford,

La présente fait suite à l'invitation, en novembre dernier, de Monsieur Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles, à participer aux auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n<sup>o</sup> 136.

Nous vous faisons parvenir le document présentant la proposition de faire de la Région 08 une « région pilote » pour le rendement accru dans les forêts publiques, privées et dans les blocs de lots intramunicipaux.

En complément d'information, nous joignons une copie de l'étude sur la rentabilité économique des travaux sylvicoles. Ces documents découlent de la concertation de l'ensemble des partenaires publics et privés qui ont convenu de faire front commun afin d'entreprendre un virage dans l'aménagement intensif de la ressource ligneuse de notre région.

Également, en tant qu'organisme impliqué dans le milieu forestier, nous voulons garantir la pérennité de toutes les catégories d'entreprises tirant profit de la forêt et ce, pour que les familles puissent vivre pendant longtemps de cette ressource, notamment dans les communautés rurales.

Au terme de ce projet, nous voulons créer un minimum de 500 emplois en sylviculture, en aménageant plus intensivement la forêt et ainsi augmenter le capital ligneux. Le tout insufflera un dynamisme économique des plus encourageants, non seulement pour tous les intervenants forestiers, mais également pour tous ceux qui en profiteront en périphérie.

La région 08, leader des régions forestières, place ses espoirs de développement dans des créneaux propres à son savoir-faire et ses ressources. Ce projet est donc un outil indispensable qui assurera le développement local et régional de notre milieu.

Nous souhaitons que la Commission recevra avec enthousiasme notre proposition et ce, en la traduisant par des gestes concrets, puisqu'elle est une excellente clé de voûte pour notre développement.

Nous vous prions d'agréer, Madame Ford, nos salutations distinguées.

Le président,

**Gilles Audet**  
**p.j.**

PROPOSITION DE FAIRE DE LA RÉGION 08 DU MRN  
UNE « RÉGION PILOTE » POUR LE RENDEMENT ACCRU  
DANS LES FORÊTS PUBLIQUES, PRIVÉES ET SUR LES  
BLOCS DE LOTS INTRAMUNICIPAUX

présenté à  
**Monsieur Jacques Brassard**  
ministre d'État des Ressources naturelles du Québec

par  
**ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**  
**CONSEIL RÉGIONAL DE LA RADISSONIE**  
**CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Le 16 août 2000

## 1. LE CONTEXTE DE LA PROPOSITION

L'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec sont prêts à passer du rendement soutenu au rendement accru des forêts. Cette question a été au cœur des débats du congrès annuel de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) tenu en novembre 1997. À cette occasion, l'assemblée générale de l'AFAT a adopté une résolution qui marque un virage régional :

*« L'AFAT demande au ministre des Ressources naturelles du Québec de mettre en place le cadre législatif et les incitatifs financiers requis pour permettre aux intervenants de l'Abitibi-Témiscamingue de poursuivre leur lancée dans les travaux sylvicoles et ainsi de passer du rendement soutenu au rendement accru » (Voir annexe 1)*

Cette orientation fait aussi partie de celles du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue qui a inscrit dans son plan stratégique de 1993 l'objectif suivant :

*« Gérer les ressources forestières de façon à en accroître la productivité, à permettre une exploitation polyvalente de la forêt ainsi qu'une mise en valeur efficiente. »*

Le Conseil régional de la Radissoni, pour sa part, a inclu dans son plan stratégique un objectif de *« favoriser la création d'entreprises reliées aux opérations forestières de la région »*. Il se propose de *« favoriser la mise en valeur des lots intramunicipaux et des forêts publiques dans les périmètres municipaux par la signature d'ententes spécifiques. »*

Il se dégage ainsi un consensus régional fort autour du rendement accru, dans l'esprit de l'adhésion du Québec au principe de l'aménagement durable. C'est dans cette optique que la région a demandé à rencontrer M. Guy Chevrette, alors ministre d'État aux Ressources naturelles, afin de faire valoir la ferme volonté de la région (entreprises, municipalités et producteurs privés) de prendre le tournant du rendement accru.

Le 31 janvier 1998, le ministre répondait à l'invitation de la région et rencontrait, à Rouyn-Noranda, M. Joseph Fortin, président de l'AFAT, M. André Brunet, président du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue et M. Gérald Lemoyne, président du Conseil régional de la Radissonie. Les députés François Gendron et André Pelletier, ainsi que Mme Renée Massicotte, représentant le ministre Rémy Trudel, étaient présents à cette rencontre.

Le ministre Guy Chevrette a alors manifesté un intérêt à l'idée de faire de la région 08 du MRN une « région pilote » pour la mise en place d'initiatives visant le rendement accru. Les échanges ont alors porté sur l'idée d'une entente spécifique pour encadrer la collaboration entre la région et le ministère des Ressources naturelles.

## **PARTICULARITÉS DE LA SITUATION RÉGIONALE**

Notons que la région 08 du MRN comprend le territoire des unités de gestion 81 à 87. Les unités de gestion 81 à 84 font partie de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, tandis que les unités de gestion 85 à 87 sont partagées entre les territoires de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

### **Forêt publique :**

1. La région 08 du MRN a été la première au Québec à signer des CAFF sur la base du rendement soutenu.
2. La région a démontré son leadership jusqu'à maintenant
  - en respectant et même dépassant ses engagements
  - en acquérant une grande expertise en aménagement forestier.
3. Seulement 30 % des droits de coupe qui proviennent de notre région y sont réinvestis.
4. Le renouvellement des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) a été fait en 1999.

***La région veut conserver son leadership et passer au rendement accru dans le cadre du renouvellement prochain des PGAF.***

### **Forêt privée :**

1. L'histoire de la forêt privée en Abitibi-Témiscamingue est jeune par rapport à celle des autres régions du Québec.
2. Depuis plusieurs années, l'aménagement forestier se fait seulement à une échelle réduite.
3. L'arrivée des Agences de mise en valeur a créé une nouvelle dynamique à laquelle l'ensemble des intervenants ont adhéré.
4. Le milieu reconnaît que le manque de moyens nuit à la pleine mise en valeur du potentiel forestier.
5. Les plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée doivent être complétés pour juin 1999.
6. Ces lots ont une localisation favorable en milieu habité à proximité des usines.

***La région reconnaît le potentiel de la forêt privée et veut procurer aux propriétaires des moyens pour atteindre les objectifs du rendement accru dans le cadre du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée.***

### **Blocs de lots intramunicipaux :**

1. La plus grande réserve de lots intramunicipaux au Québec se trouve sur notre territoire.
2. Il existe une volonté ferme d'aménager intensivement la forêt tout en mettant en valeur les autres ressources.
3. La mise sur pied des comités multiressources dans chaque MRC et les efforts déployés jusqu'à maintenant confirment la volonté du milieu.
4. Le manque de moyens adéquats limite la capacité d'agir.
5. Peu de travaux d'aménagement forestier ont été effectués sur ces lots et du rattrapage s'impose.

6. L'élaboration des plans d'aménagement forestier est en cours dans la région.
7. Ces lots ont une localisation favorable en milieu habité à proximité des usines.

*La région reconnaît le fort potentiel d'aménagement intensif sur les blocs de lots intramunicipaux et y préconise des traitements sylvicoles en vue du rendement accru dans le cadre des plans d'aménagement forestier qui ont été complétés en 1999.*

## **2. LA PROPOSITION DE LA RÉGION**

### **Buts :**

- Faire de la région 08 du MRN une « région pilote » pour le rendement accru dans les forêts publiques, privées et sur les blocs de lots intramunicipaux.
- Conclure une entente spécifique entre le ministère des Ressources naturelles et les deux conseils régionaux de développement du territoire pour passer au rendement accru.

### **Objectifs visés :**

1. Consolider et créer 500 emplois permanents de qualité en sylviculture.
2. Augmenter le capital ligneux.
3. Développer et former la main-d'œuvre sylvicole en région.

### **Moyens proposés :**

Doubler les travaux sylvicoles dans le respect des structures en place.

### **Durée de l'entente :**

Du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 31 mars 2005

Les pages qui suivent présentent la proposition touchant les travaux sylvicoles, les emplois qui en découleront, le coût de ces travaux et quelques modalités de réalisation.

### 3. LE DÉTAIL DES TRAVAUX SYLVICOLES

#### 3.1 FORÊT PUBLIQUE – CONSTATS ET ORIENTATIONS SUGGÉRÉES

AMÉNAGEMENT	RÉALISATION	ORIENTATION SUGGÉRÉE
<b>Plantation et regarni</b>	<p>1987-91 Effort massif de reboisement</p> <p>1992-00 Stabilisation du reboisement</p> <p>La coupe de protection de la régénération et des sols (CPRS) a amené à faire plus de regarni</p>	Maintenir le nombre de plants nécessaires au reboisement au cours des prochaines années
<b>Éclaircie précommerciale</b>	<p>1990-00 Augmentation constante des superficies traitées dans les strates 10 à 20 ans (près de 13 000 hectares en 1996-97)</p>	Doubler l'effort global d'éclaircie précommerciale en mettant la priorité sur les strates intermédiaires (15 à 30 ans)
<b>Éclaircie commerciale</b>	<p>1988-92 La région a été la première à faire de l'éclaircie commerciale dans les peuplements résineux (atteignant une superficie de 530 hectares en 1990-91)</p> <p>1992-94 La récession et le manque d'incitatifs ont entraîné un arrêt presque complet des travaux</p> <p>1994-98 La reprise des travaux démontre la volonté de la région à réaliser ce traitement, au point où elle est aujourd'hui en tête au Québec en terme de superficies traitées (plus de 1100 hectares en 1996-97)</p> <p>Le leadership de la région est reconnu tout comme l'expertise acquise dans ce domaine</p>	Augmenter la superficie traitée à 5000 hectares par année

### 3.1 FORÊT PUBLIQUE – CONSTATS ET ORIENTATIONS SUGGÉRÉES (suite)

AMÉNAGEMENT	RÉALISATION	ORIENTATION SUGGÉRÉE
<b>Coupe de préjardinage et jardinage</b>	<p>1987-90 La coupe de jardinage a fait son entrée</p> <p>1990-00 La coupe de jardinage a complètement remplacé la coupe à diamètre limite</p> <p>La plupart des coupes de jardinage au Québec se font dans le sud de la région 08</p> <p>Différents problèmes surviennent lors de l'application de ce traitement en raison de l'interprétation que chacun en fait</p>	<p>Conclure une entente commune entre les intervenants forestiers régionaux et le MRN régional quant à la détermination des traitements qui reflètent plus justement la réalité du terrain. Ceci dans le but d'effectuer le bon traitement au bon endroit en misant sur le rendement accru en qualité, plutôt que sur un rendement soutenu toutes qualités</p>
<b>Drainage</b>	<p>1987-94 Peu de travaux de drainage ont été fait pendant cette période dans la région</p> <p>1995-98 Selon le tableau, de plus en plus à la hausse</p>	<p>Augmenter de façon significative l'ampleur des travaux de drainage considérant l'importance des superficies des milieux boisés mal drainés afin d'en augmenter la production forestière</p>

### 3.2 FORÊT PRIVÉE – CONSTATS ET ORIENTATIONS SUGGÉRÉES

AMÉNAGEMENT	RÉALISATION	ORIENTATION SUGGÉRÉE
<b>Remise en production / Friches</b>	1987-98 2000 hectares par année sont remis en production  Plus de 100 000 hectares de terres anciennement agricoles sont en friche dans la région dont une partie importante depuis quelques décennies	Remettre en production forestière 2000 hectares de plus par année étant donné l'importance des superficies en friche actuellement non productive, de leur positionnement stratégique et du faible pourcentage remis en production
<b>Éclaircie précommerciale</b>	1987-98 La majorité du budget dont dispose la forêt privée étant allouée à la remise en production, une très faible superficie a pu bénéficier de ce traitement sylvicole	Réaliser au moins 200 hectares par année considérant l'impact de ce traitement sylvicole sur la rotation d'un peuplement dans les peuplements feuillus résineux qui s'y prêtent
<b>Éclaircie commerciale</b>	1987-98 Peu d'incitatifs sont mis en place pour l'application de ce traitement sylvicole	Porter à 200 hectares par année la superficie traitée considérant que ce traitement sylvicole génère des revenus sur une plus longue période et qu'il améliore la croissance des peuplements
<b>Plan d'aménagement forestier et formation des propriétaires</b>	1987-98 L'aménagement de boisés nécessite la confection d'un plan d'aménagement forestier et une formation de base accessible aux producteurs	Consacrer plus de ressources à la confection des plans d'aménagement forestier, étant donné qu'ils sont la clé du programme d'aide à la forêt privée, ainsi qu'à la formation des producteurs forestiers. Ces deux étapes sont à la base d'une saine foresterie et le besoin est criant
<b>Réseau d'accès</b>	1987-98 L'accessibilité au territoire est déficiente, ce qui y limite fortement l'activité forestière	Mettre en place progressivement un réseau permanent et saisonnier de chemins forestiers
<b>Généralités</b>	1987-97 Mise à part une amélioration constante de la qualité des travaux, le niveau d'intervention stagne et la majorité du budget est consacrée à la remise en production	Rendre disponible les données d'inventaire



### 3.3 BLOCS DE LOTS INTRAMUNICIPAUX – CONSTATS ET ORIENTATIONS SUGGÉRÉES

AMÉNAGEMENT	RÉALISATION	ORIENTATION SUGGÉRÉE
<b>Terrains à vocation forestière mal régénérés</b>	1997 Aucune superficie n'est remise en production à l'heure actuelle  Sur plusieurs hectares de terrains à vocation forestière, la régénération se fait très mal	Aménager 3000 hectares par année vu l'importance des superficies concernées et leur positionnement stratégique
<b>Éclaircie précommerciale</b>	1997 Aucune éclaircie précommerciale n'a été faite	Réaliser au moins 800 hectares par année vu la pertinence de ce travail sylvicole sur les blocs de lots intramunicipaux
<b>Éclaircie commerciale</b>	1997 Très peu d'éclaircie commerciale a été réalisée jusqu'à maintenant	Traiter au moins 800 hectares par année parce que le positionnement stratégique de ces lots et la structure de la forêt qu'on y retrouve prescrivent ce traitement sylvicole
<b>Réseau d'accès</b>	1997 L'accessibilité à ces terrains forestiers est déficiente	Mettre en place progressivement un réseau permanent et saisonnier de chemins forestiers
<b>Généralités</b>	1996-97 La gestion de ces lots a été confiée au milieu municipal et seulement certains travaux ont été réalisés jusqu'à maintenant puisque la confection des plans d'aménagement est en cours  Les caractéristiques forestières sont sensiblement les mêmes que pour la forêt privée  Les données d'inventaire ne sont pas disponibles	

### 3.4 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET RETOMBÉES PAR ANNÉE

Le tableau qui suit fait le lien entre les types de travaux supplémentaires proposés, leur ampleur en terme de superficie, les montants nécessaires à leur réalisation et le nombre d'emplois qu'ils créeront.

#### Remarques

- Les emplois considérés sont uniquement des emplois sur le terrain. Il s'agit d'emplois permanents évalués sur la base de 200 jours de travail par année.
- Le nombre d'emplois et les montants qui y sont rattachés sont basés sur la grille de tarification du ministère des Ressources naturelles.
- Il n'est pas tenu compte des emplois administratifs et techniques ni des nombreux emplois directs.

Ces emplois seront, pour l'essentiel, créés à proximité des usines dans les municipalités rurales, permettant ainsi la revitalisation de ces milieux.

#### 4. QUELQUES MODALITÉS À CONSIDÉRER

La région propose de considérer les modalités suivantes dans les discussions relatives à l'entente spécifique :

- ☛ Le financement des travaux prévus proviendra de crédits non utilisés applicables aux droits de coupe sur les terres publiques de la région, et non d'une hausse régionale des droits de coupe.
- ☛ Compte tenu de l'ampleur des travaux supplémentaires prévus, il doit y avoir possibilité de transférer d'une année à l'autre les crédits disponibles, particulièrement lors de l'année de démarrage de l'entente.
- ☛ Il est indispensable de s'assurer que les gains de productivité en forêt publique bénéficieront aux entreprises forestières qui y auront investi temps, énergie et argent.
- ☛ L'ensemble des efforts placés dans les travaux sylvicoles devra permettre de consolider les usines actuelles avant d'entrevoir l'émergence de nouvelles usines « champignons ».
- ☛ Les entreprises de la région assument déjà leur part des coûts afférents aux travaux sur le terrain, ce qui représente une contribution de l'ordre de 15 % de la valeur de ces travaux (inventaires, planification, gestion, équipements et suivi).
- ☛ Les travaux seront réalisés sur des sites propices situés à proximité des secteurs habités et des usines. Ils seront ainsi facilement accessibles par les travailleurs et bénéficieront déjà du réseau routier primaire.
- ☛ Pour tenir compte des caractéristiques régionales, une certaine flexibilité devrait pouvoir être accordée aux intervenants forestiers au niveau :
  - des instructions relatives à l'application du règlement sur la valeur des traitements sylvicoles ;
  - de la gestion des plans et rapports d'aménagement forestier ;
  - du choix des traitements sylvicoles appropriés en fonction des peuplements (place à l'innovation ou à l'adaptation).
- ☛ En vue de favoriser la création d'emplois durables dans une optique d'économie sociale, la région souhaite prioriser la transition d'une partie de la récolte vers l'éclaircie commerciale et veut, comme incitatif, que l'on ajoute à l'attribution des intervenants 50 % des volumes récoltés par cette pratique sylvicole.
- ☛ La région veut s'assurer que cette démarche soit faite dans le respect des divers intervenants du milieu forestier.

- ☛ La région veut éviter de créer de nouvelles structures et demande que l'encadrement des travaux se fasse dans le respect des structures en place.

- ☛ La possibilité de mettre en place un programme de certification des producteurs forestiers doit être envisagée.
- ☛ Il serait urgent de rendre disponibles les données d'inventaire forestier.
- ☛ La région veut que le potentiel et l'équilibre entre les essences feuillues et résineuses soit respectés.

Cette entente devrait se concrétiser le plus rapidement possible afin que la région puisse réaliser la planification nécessaire à sa mise en place.

### **Moyens complémentaires :**

La région est d'avis qu'il faudra mettre parallèlement l'emphase sur ces thèmes précis :

- Le développement de la main-d'œuvre régionale ;
- la recherche appliquée sur les types d'interventions incluses dans ce projet ;
- le développement des essences améliorées et hybrides.

## **LISTE DES ANNEXES**

- ANNEXE 1**            **Résolution de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc.**
- ANNEXE 2**            **Histogrammes des traitements sylvicoles réalisés en forêt publique région Abitibi-Témiscamingue 08 de 1987 à 1998**
- ANNEXE 3**            **Histogrammes des traitements sylvicoles réalisés en forêt privée région Abitibi-Témiscamingue 08 de 1993 à 1998**
- ANNEXE 4**            **Carte du territoire couvert par le ministère des Ressources naturelles région 08 (unités de gestion 81 à 87)**



## **ANNEXE 1**

**Résolution de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Association forestière  
de l'Abitibi-Témiscamingue inc.**

**Non disponible, contactez l'AFAT pour consultation**

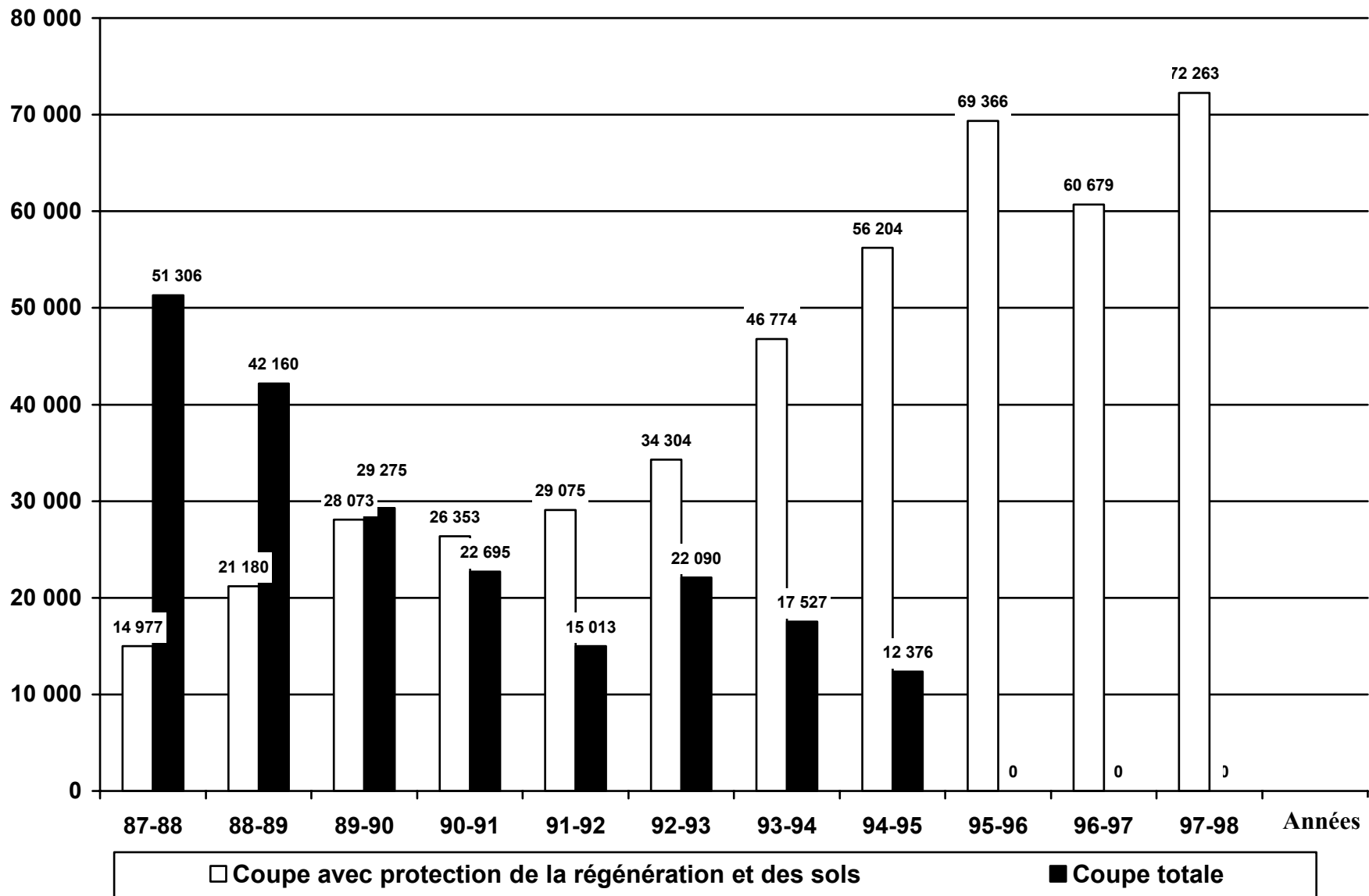


## **ANNEXE 2**

**Histogrammes des traitements sylvicoles  
réalisés en forêt publique  
région Abitibi-Témiscamingue 08  
de 1987 à 1998**

**Région Abitibi-Témiscamingue (08)**  
**Traitements sylvicoles réalisés en forêt publique\***  
**(Incluant les travaux réalisés par le MRN)**  
**De 1987-1988 à 1997-1998**

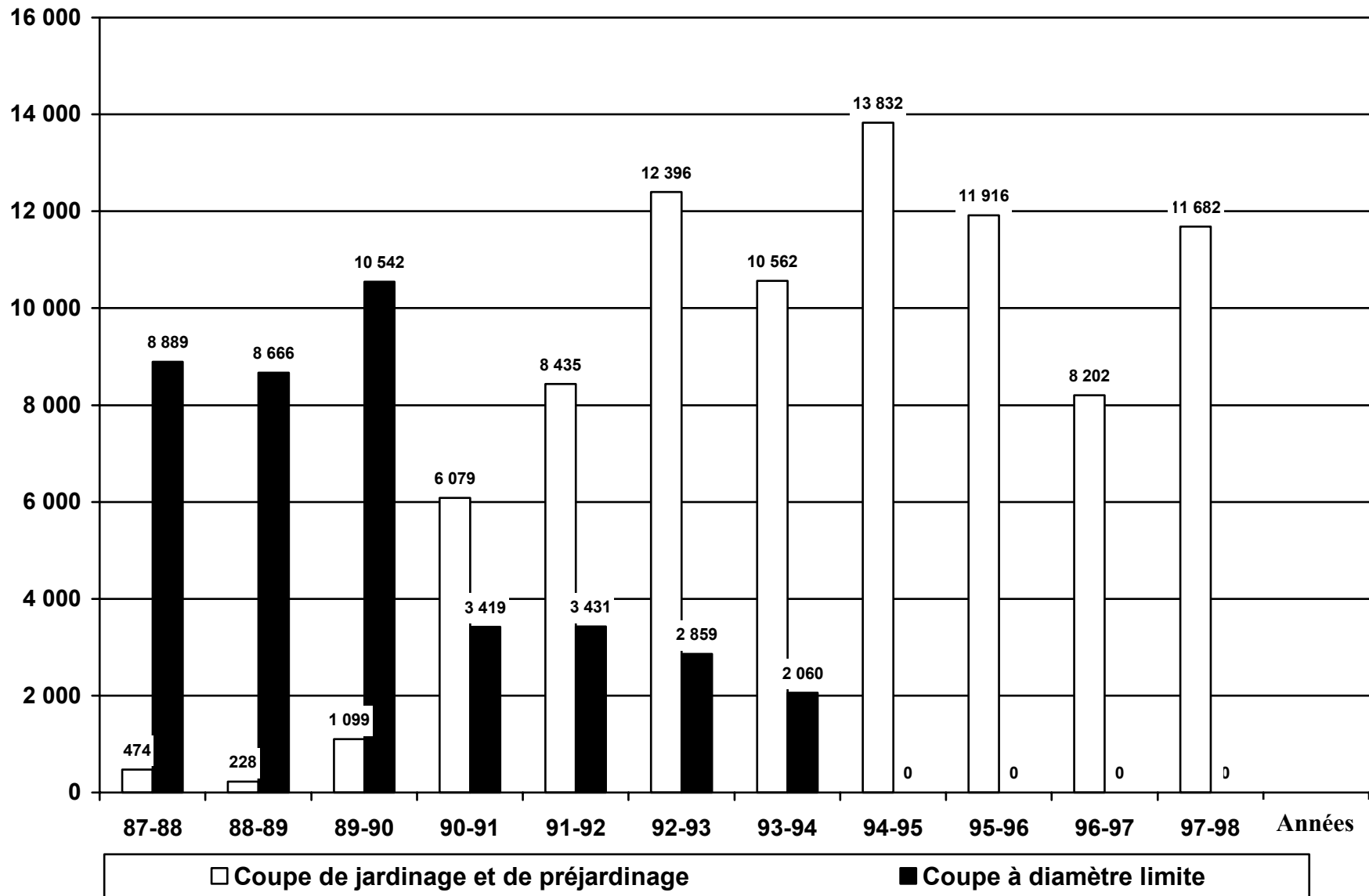
Superficie (ha)



\*Selon les données fournies par le bureau régional du MRN

**Région Abitibi-Témiscamingue (08)**  
**Traitements sylvicoles réalisés en forêt publique\***  
**(Incluant les travaux réalisés par le MRN)**  
**De 1987-1988 à 1997-1998**

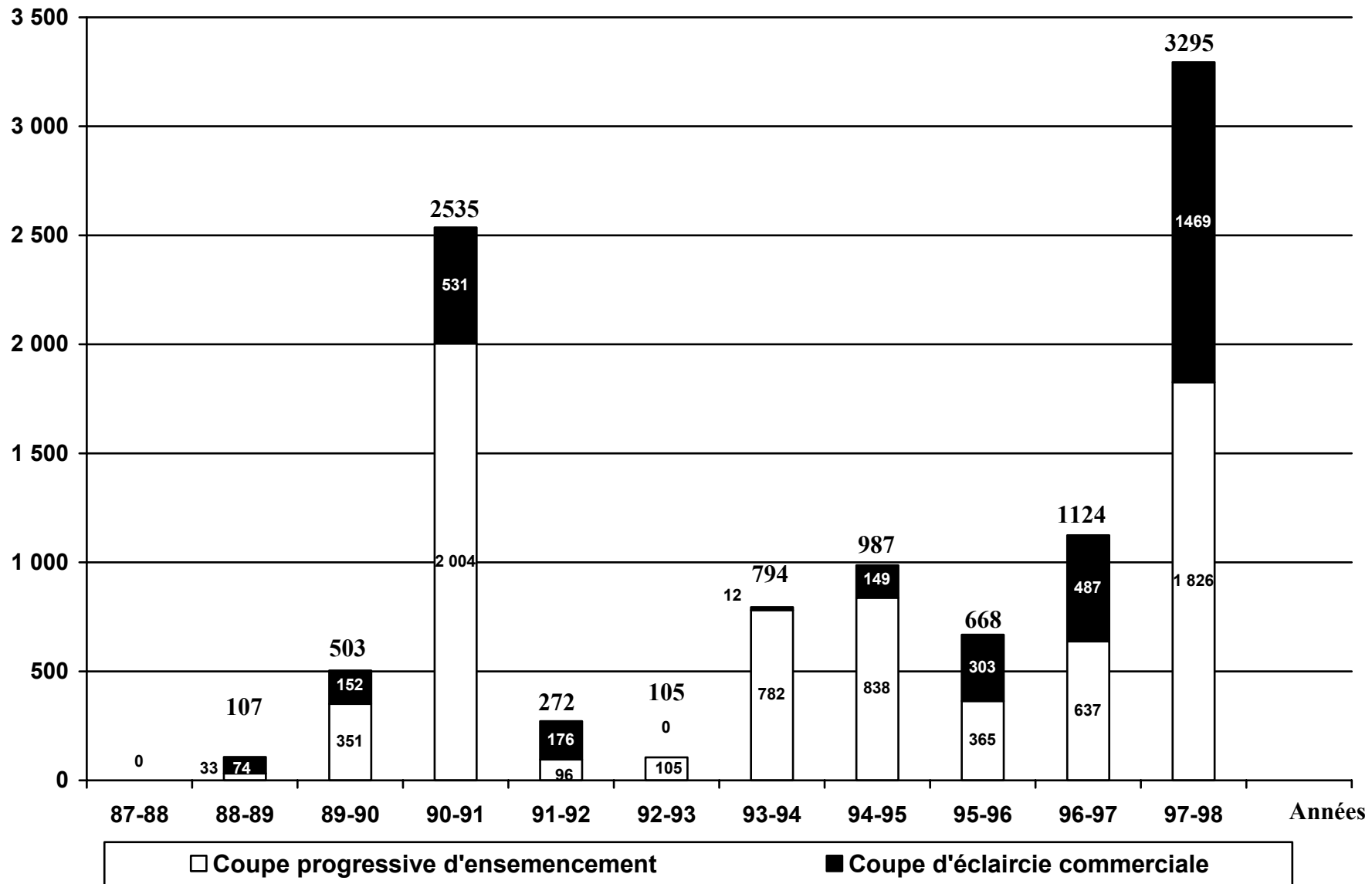
Superficie (ha)



\*Selon les données fournies par le bureau régional du MRN

**Région Abitibi-Témiscamingue (08)**  
**Traitements sylvicoles réalisés en forêt publique\***  
**(Incluant les travaux réalisés par le MRN)**  
**De 1987-1988 à 1997-1998**

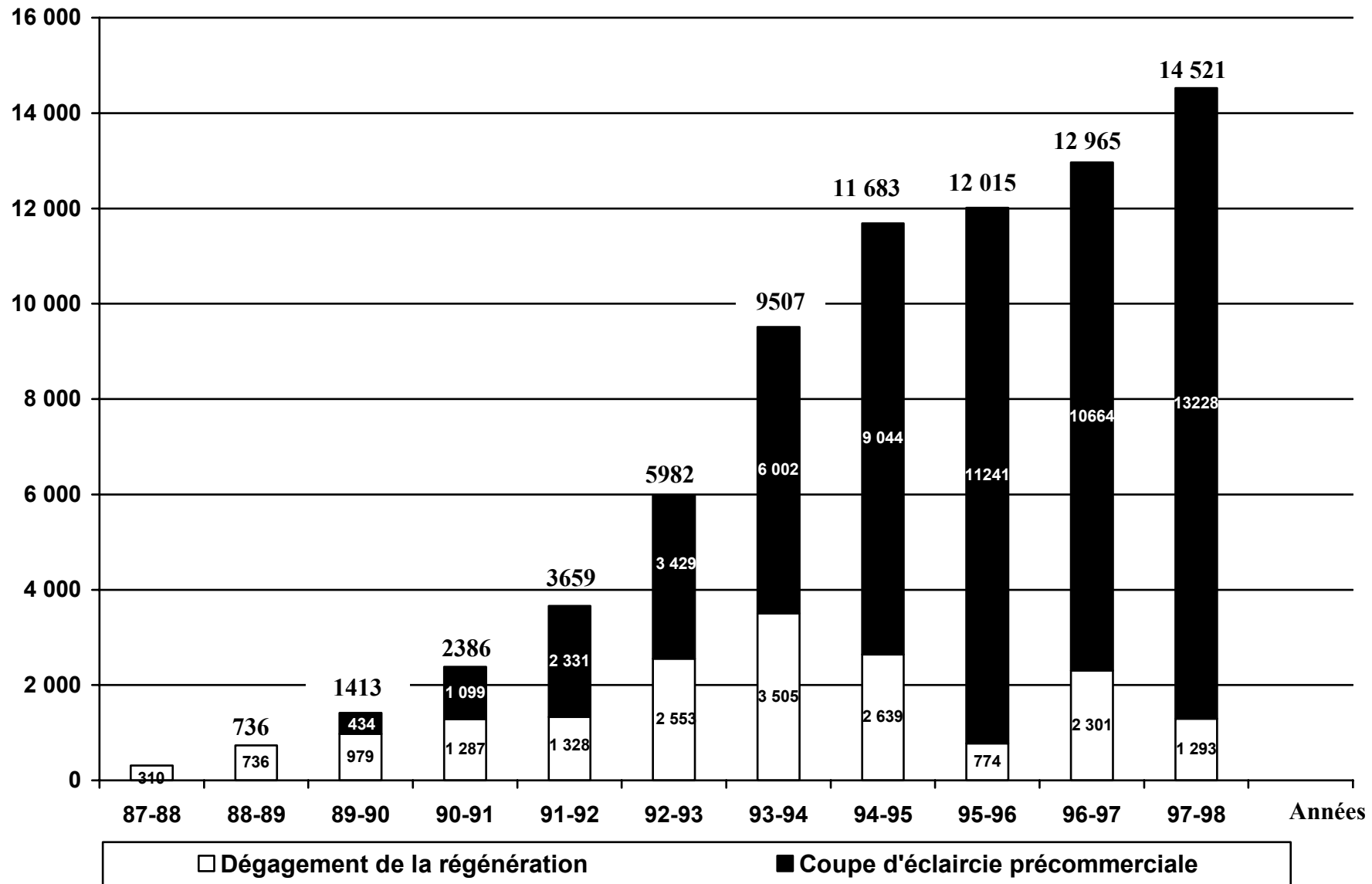
Superficie (ha)



\*Selon les données fournies par le bureau régional du MRN

**Région Abitibi-Témiscamingue (08)**  
**Traitements sylvicoles réalisés en forêt publique\***  
**(Incluant les travaux réalisés par le MRN)**  
**De 1987-1988 à 1997-1998**

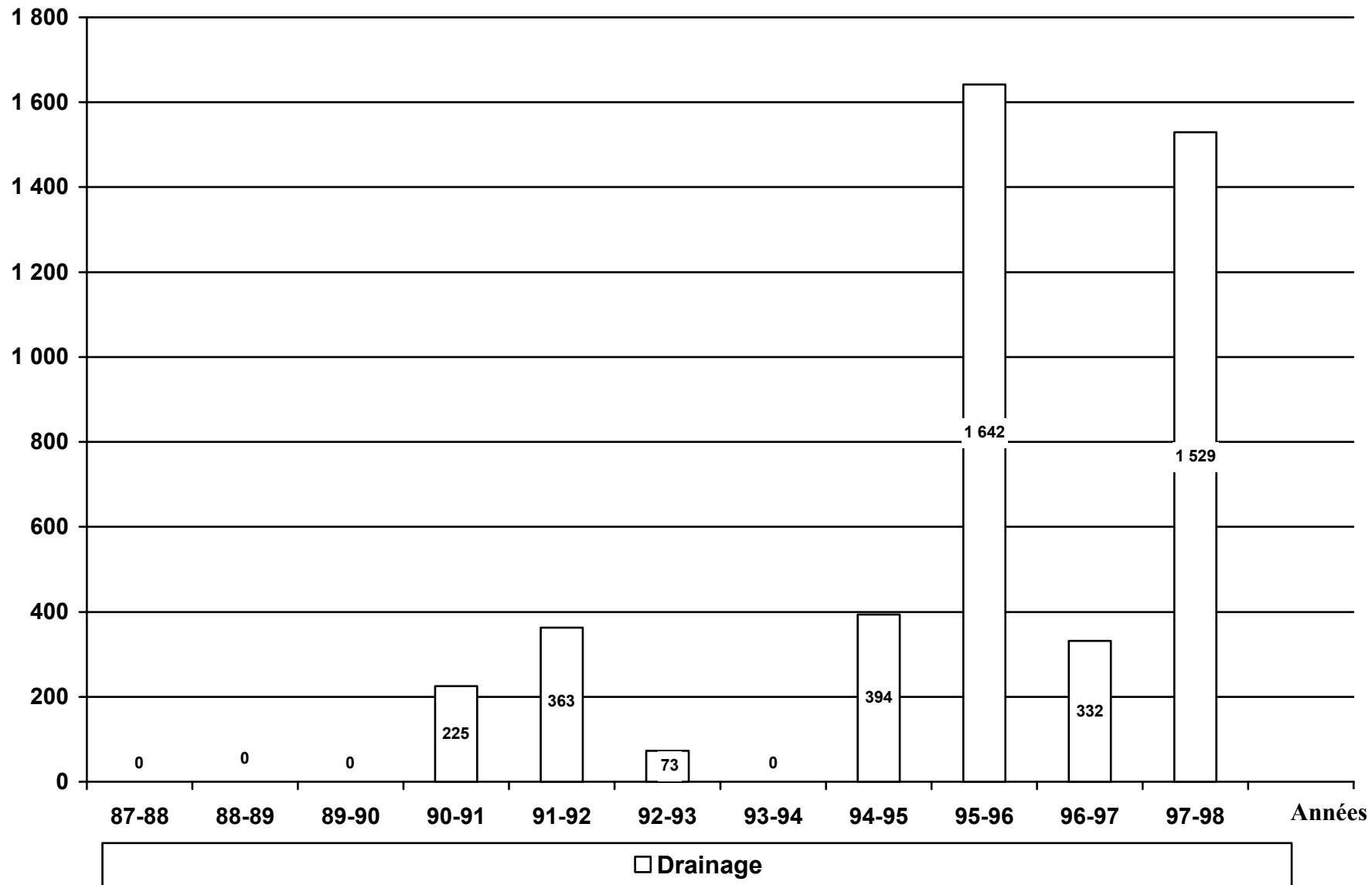
Superficie (ha)



\*Selon les données fournies par le bureau régional du MRN

**Région Abitibi-Témiscamingue (08)**  
**Traitements sylvicoles réalisés en forêt publique\***  
**(Incluant les travaux réalisés par le MRN)**  
**De 1987-1988 à 1997-1998**

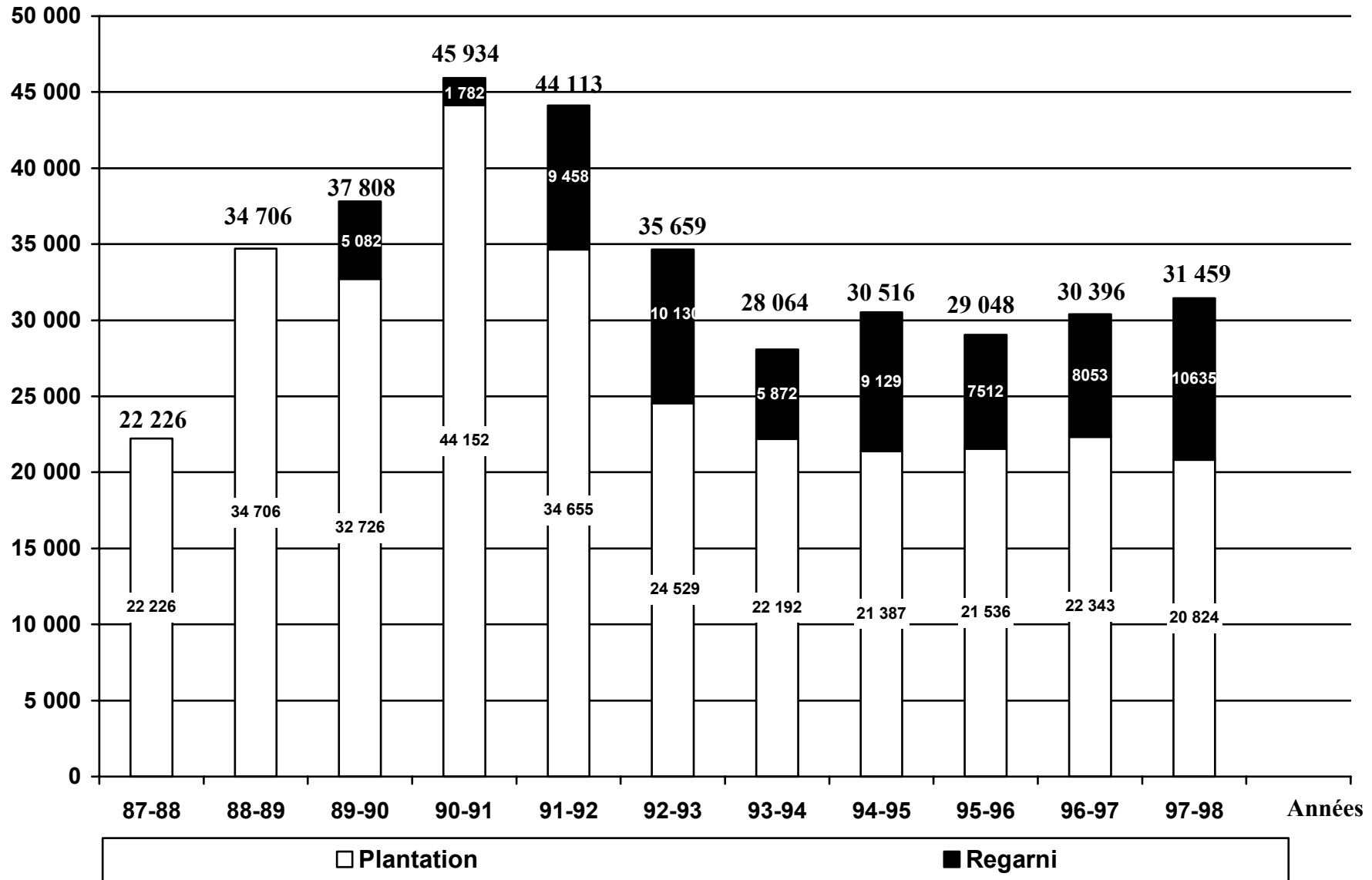
Longueur (km)



\*Selon les données fournies par le bureau régional du MRN

**Région Abitibi-Témiscamingue (08)**  
**Traitements sylvicoles réalisés en forêt publique\***  
**(Incluant les travaux réalisés par le MRN)**  
**De 1987-1988 à 1997-1998**

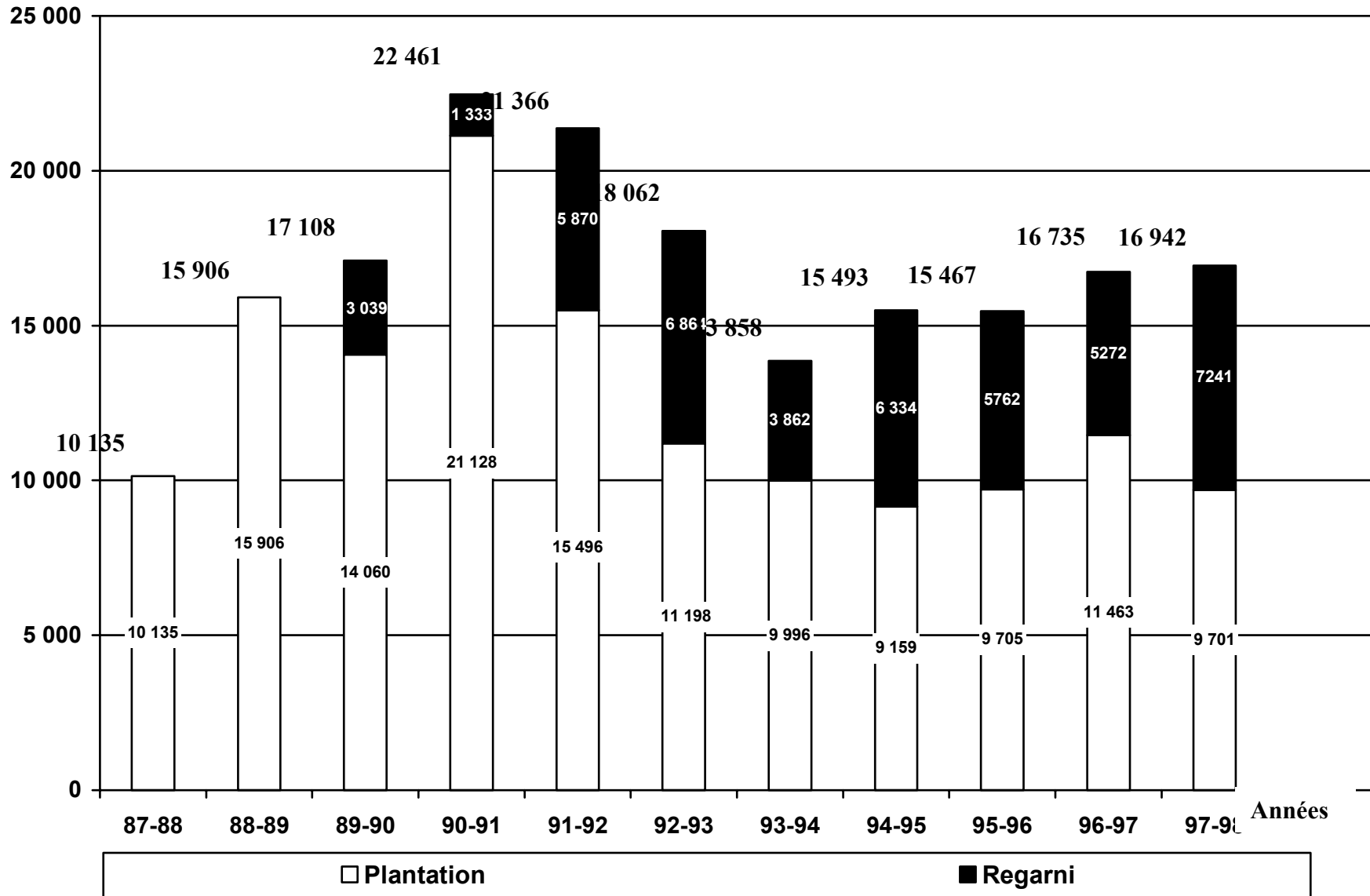
Nombre de plants (x 1000)



\*Selon les données fournies par le bureau régional du MRN

**Région Abitibi-Témiscamingue (08)**  
**Traitements sylvicoles réalisés en forêt publique\***  
**(Incluant les travaux réalisés par le MRN)**  
**De 1987-1988 à 1997-1998**

Superficie (ha)



\*Selon les données fournies par le bureau régional du MRN

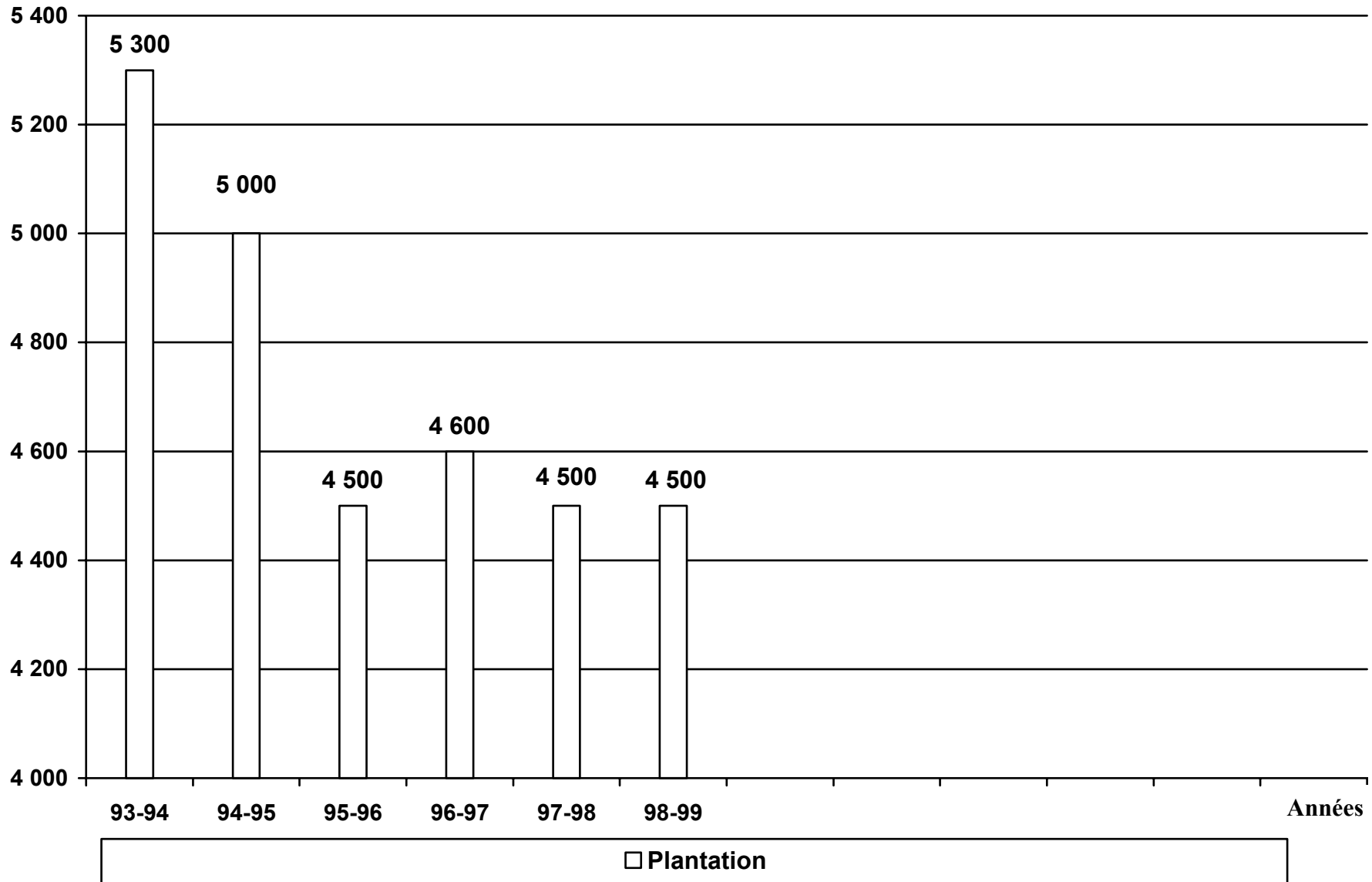


## **ANNEXE 3**

**Histogrammes des traitements sylvicoles  
réalisés en forêt privée  
région Abitibi-Témiscamingue 08  
de 1993 à 1998**

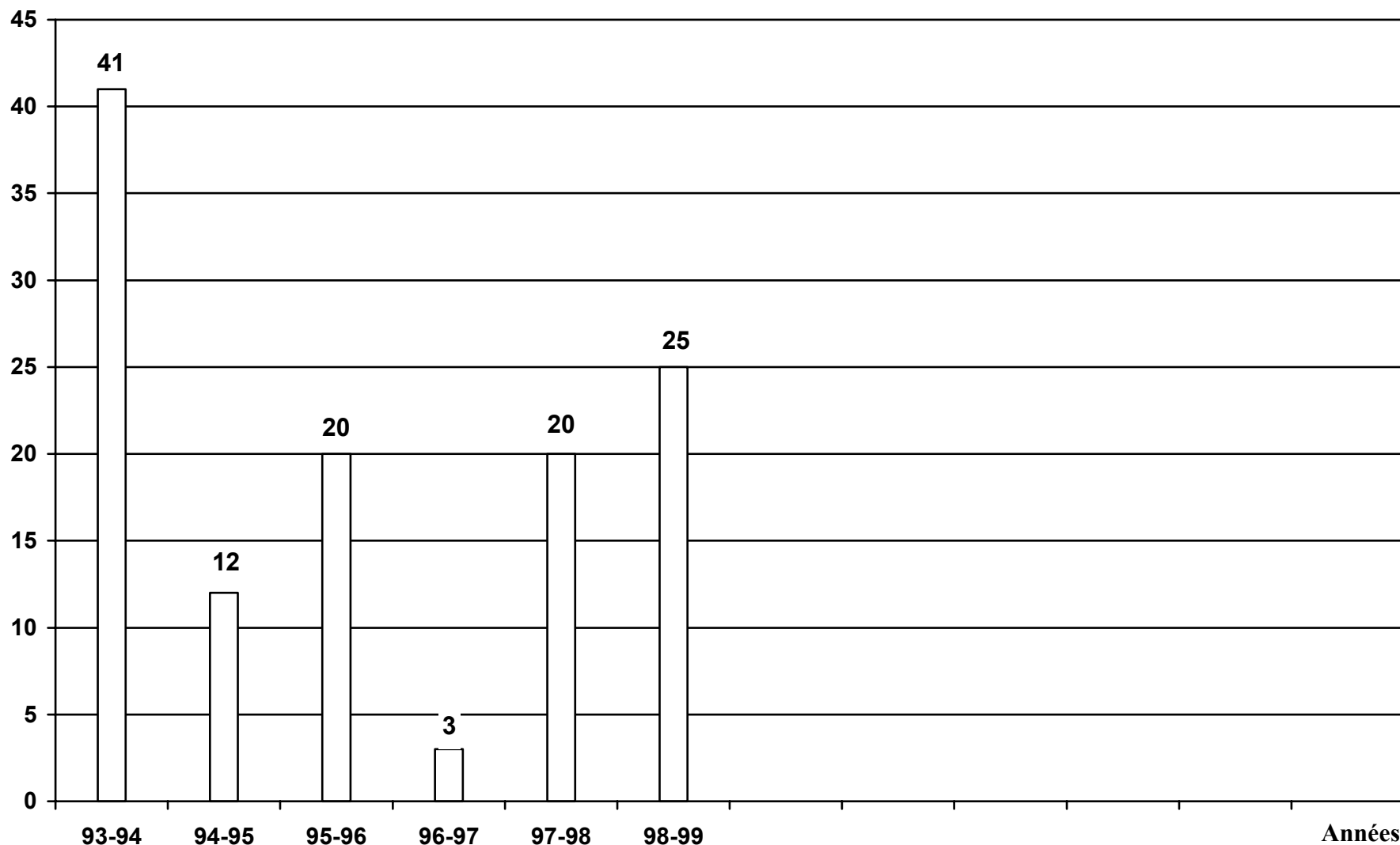
**Région Abitibi-Témiscamingue (08)**  
**Traitements sylvicoles réalisés en forêt privée\***  
**De 1993-1994 à 1998-1999**

Nombre de plants (x 1000)



**Région Abitibi-Témiscamingue (08)**  
**Traitements sylvicoles réalisés en forêt privée\***  
**De 1993-1994 à 1998-1999**

Superficie (ha)

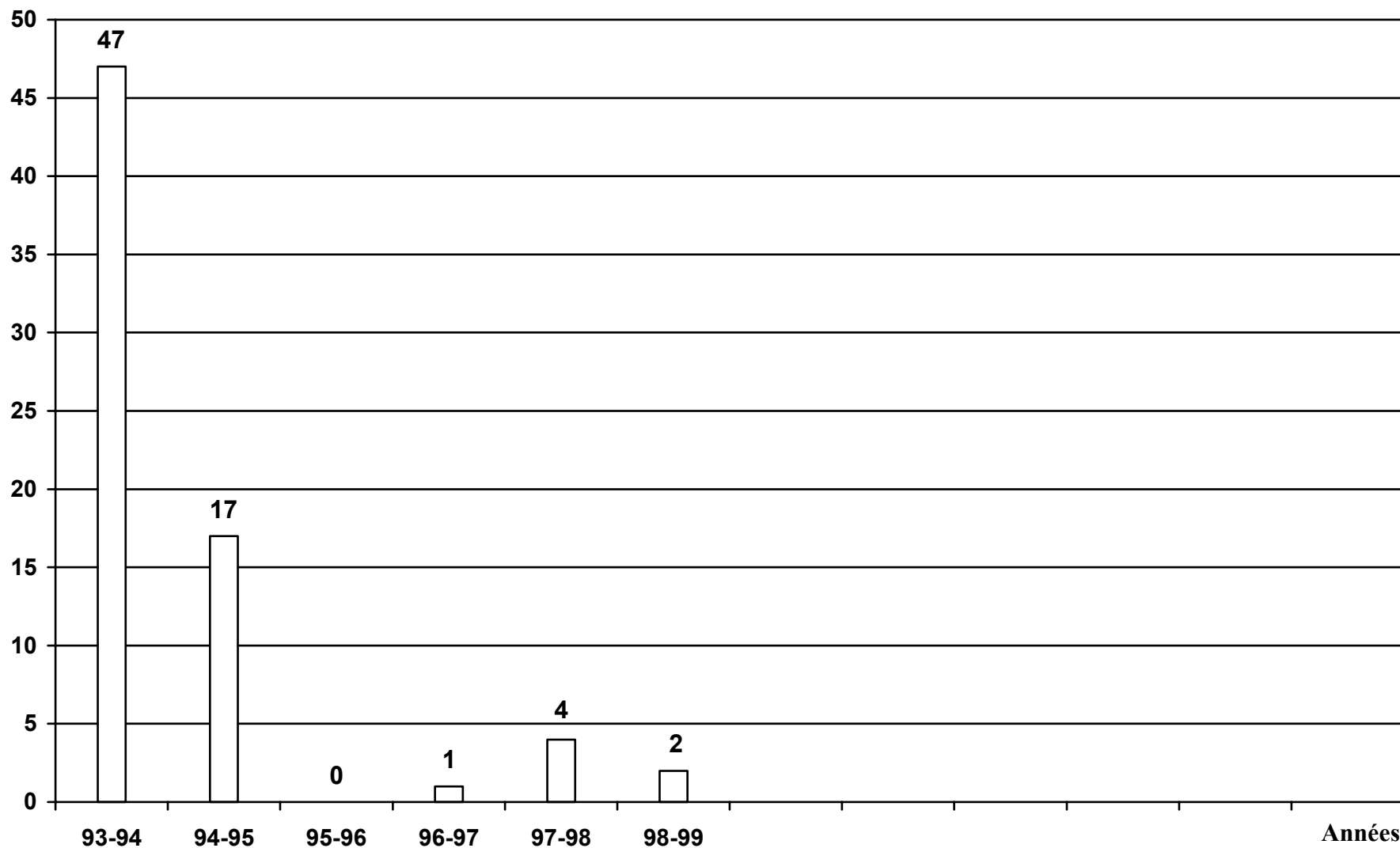


□ Éclaircie précommerciale

\*Selon les données fournies par le bureau régional du MRN

**Région Abitibi-Témiscamingue (08)**  
**Traitements sylvicoles réalisés en forêt privée\***  
**De 1993-1994 à 1998-1999**

Superficie (ha)

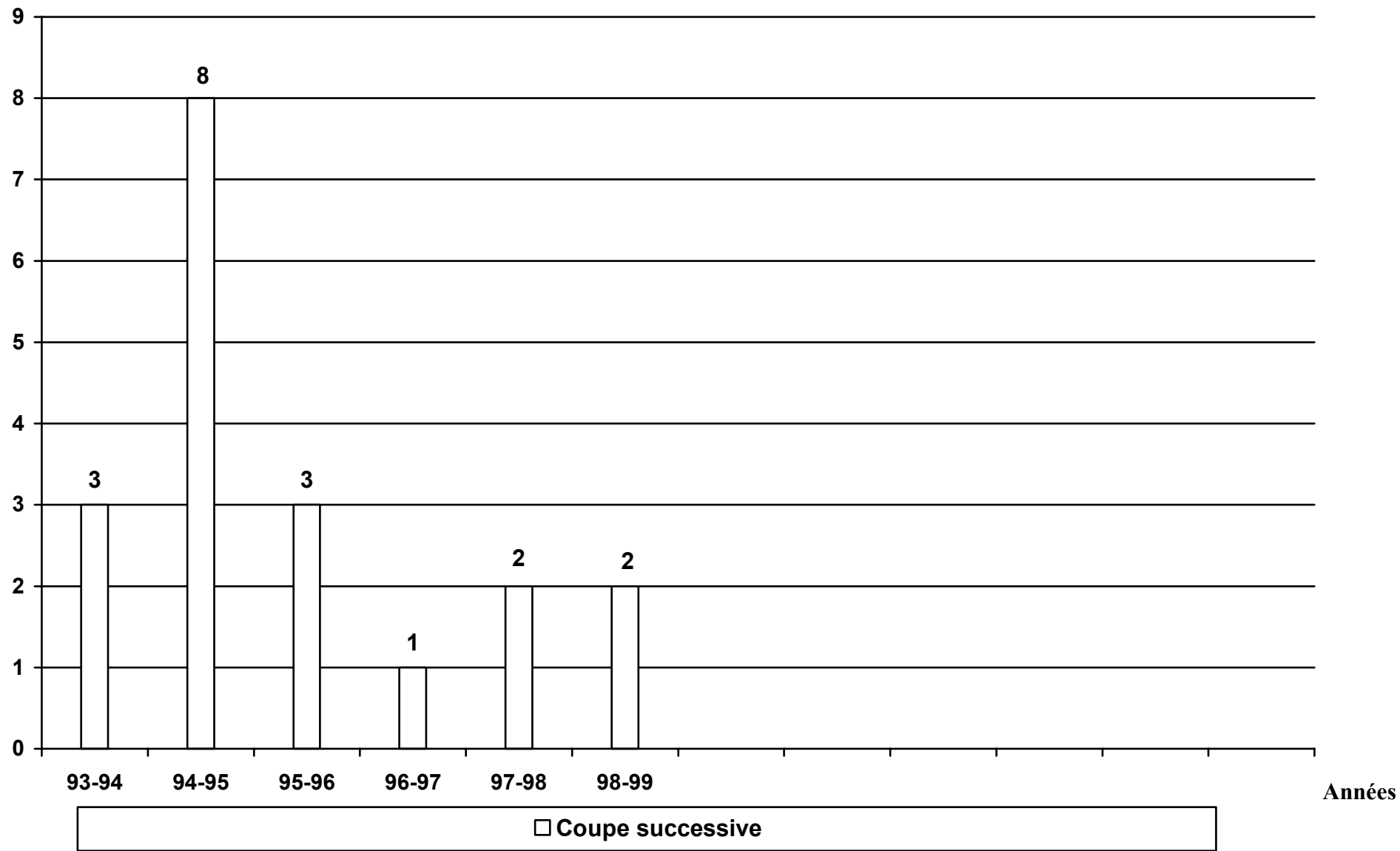


□ Éclaircie commerciale

\*Selon les données fournies par le bureau régional du MRN

**Région Abitibi-Témiscamingue (08)**  
**Traitements sylvicoles réalisés en forêt privée\***  
**De 1993-1994 à 1998-1999**

Superficie (ha)



\*Selon les données fournies par le bureau régional du MRN

## **ANNEXE 4**

**Carte du territoire couvert par  
le ministère des Ressources naturelles  
région 08 (unités de gestion 81 à 87)**

**Non disponible, contactez l'AFAT pour consultation**